Rapport annuel 2006-2007
Fédération des producteurs de bois du Québec

# Un **REGARD** sur l'avenir

# MISSION
## de la Fédération

***La Fédération des producteurs de bois du Québec regroupe des organisations de producteurs de bois, syndicats, offices, association, responsables de l'administration d'un plan conjoint encadrant la mise en marché du bois produit par des propriétaires de forêts privées. La Fédération assure une visibilité provinciale aux propriétaires de forêts privées et à ses organisations membres. Elle est appelée à prendre position sur les dossiers et initiatives ayant une incidence sur les intérêts et les activités des propriétaires de forêts privées.***

# Table des
# MATIÈRES


Message du président - 2
Le conseil d'administration - 3
Mot du directeur général - 4
Les employés de la Fédération - 5
Les événements saillants du secteur forestier québécois - 6
La gouvernance de la Fédération - 7
La représentation et l'information - 8
Les grands dossiers de l'année - 9
Les autres dossiers - 11
Le service de la mise en marché - 15
Les statistiques de la mise en marché provinciale - 16
Fédération canadienne des propriétaires de boisés (FCPB) - 20
Le cheminement des résolutions adoptées à l'AGA 2006 - 21
Liste des organisations administrant un plan conjoint de producteurs de bois - 28



*Crédits photographiques*

*Jean Albert : photographie de Jasmin Michaud, propriétaire forestier (couverture)*
*Michel Gingras : membres du CA (page 3) et employés (page 5)*
*Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent : page 14*

# Message du **PRÉSIDENT**

## Chers productrices et producteurs

L'année 2006-2007 aura été bien difficile pour plusieurs d'entre vous. La crise de l'industrie forestière a rattrapé la forêt privée dans toute la province et les baisses de prix se sont multipliées. Dans plusieurs régions, les producteurs de bois ont aussi connu de grandes difficultés à vendre leur bois. Cette crise n'est pas la première que traverse l'industrie et, depuis la mise en place des plans conjoints, il y a cinquante ans, les producteurs ont connu d'autres années difficiles. Cependant, l'ampleur de la présente crise est probablement sans précédent. L'industrie évolue maintenant sur un marché mondial et fait face à des compétiteurs qui bénéficient d'avantages comparatifs importants en forêt et dans les usines. C'est un constat triste mais incontournable : notre industrie est mal équipée pour faire face à cette situation et il faudra un certain temps pour qu'elle se restructure et s'en sorte. Pendant ce temps, les producteurs de bois, les travailleurs et les communautés forestières souffriront.

On pourrait consacrer beaucoup de temps à déplorer cette situation et à blâmer les gouvernements et l'industrie pour leur manque de vision et leur incapacité à maintenir la compétitivité du secteur forestier. Cela ne changerait pas grand-chose. Il est plus important de travailler pour aider les producteurs à traverser cette période difficile. Notre première priorité doit être de protéger les outils qui nous permettent de faire notre place sur les marchés et de ne pas nous faire imposer des conditions de ventes injustes. J'aime autant ne pas imaginer ce que nous aurions à vivre si nous n'avions pas nos plans conjoints et si le principe de la résidualité du bois de la forêt publique n'existait pas. Nous devons tous demeurer vigilants et actifs pour préserver ces mécanismes si importants pour améliorer notre sort. Car ce n'est pas tout d'avoir des lois et des pouvoirs. Il faut s'assurer qu'ils soient appliqués et exercés.

**Pierre-Maurice Gagnon**

**Président**
Conseil d'administration
de la Fédération

Ce rapport annuel montre bien que les administrateurs et le personnel de la Fédération ne ménagent pas les efforts pour que les producteurs continuent à opérer malgré un contexte peu favorable à la production de bois. Bien que ses moyens soient limités, votre Fédération accomplit un travail considérable, dans un grand nombre de dossiers. Et si ses interventions n'ont pas toujours des retombées immédiates, elles n'en sont pas moins essentielles. C'est en constatant le long chemin parcouru depuis les premiers efforts pour développer une mise en marché ordonnée de notre bois et depuis les premières actions pour promouvoir l'aménagement de la forêt privée qu'on peut vraiment constater toute l'utilité de l'action collective. En cette période difficile ce n'est pas le temps de lâcher. Il faut continuer de se serrer les coudes et d'affronter les défis de façon solidaire.

# Le conseil d'**ADMINISTRATION** 2006-2007

**Berthold Gagné**

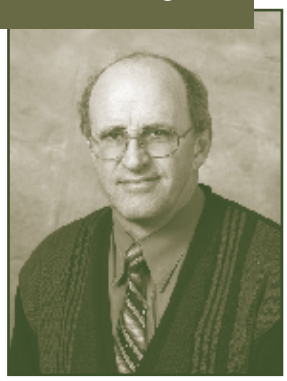

**1er Vice-président**
Gaspésie

**André Roy**

**2e Vice-président**
Estrie

**Jean-Maurice Lechasseur**

**Membre de l'exécutif**
Bas-Saint-Laurent

**André Lafrenière**

**Membre de l'exécutif**
Mauricie

**Marc-Yvon Poulin**

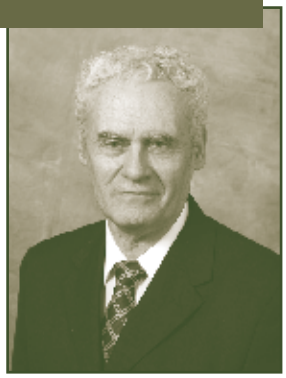

Beauce

**Gaston Roy**

Centre-du-Québec

**Lucien Gratton**

Labelle

**Douglas Gauthier**

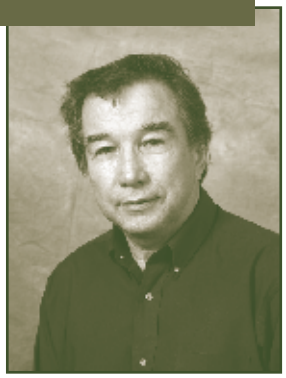

Pontiac

**Martin J. Côté**

Québec

**Normand Roy**

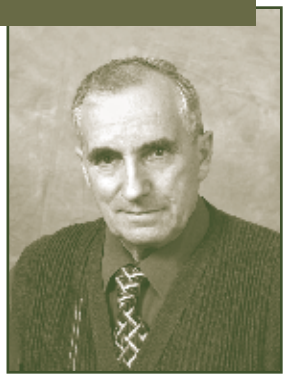

Saguenay–
Lac-Saint-Jean

# Mot du DIRECTEUR GÉNÉRAL

## Une grosse et difficile année!

Une grosse année pour la Fédération car d'importants dossiers nous ont occupé tout au long de l'année. La rencontre des partenaires de la forêt privée est sans doute l'évènement marquant de cette longue année, à la fois par ses résultats et par les efforts qui lui ont été consacrés. Cette rencontre s'est notamment conclue par un réinvestissement du gouvernement provincial et de l'industrie dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. On y a aussi confirmé l'annonce d'un programme d'étalement des revenus de vente de bois et la création de chantiers de travail sur la fiscalité, la taxation foncière, la réglementation municipale et la relève en foresterie. Ces annonces étaient plus que bienvenues, après des mois de difficiles discussions où il était plutôt question de coupures que de réinvestissements. Depuis ce temps, le travail se poursuit pour assurer la mise en œuvre de toutes ces décisions. Les enjeux des différents chantiers sont importants et nous demandent un sérieux travail de préparation.

La rencontre des partenaires et l'assemblée générale annuelle de la Fédération étaient à peine terminées que nous nous sommes attelés à préparer nos positions et nos arguments pour démontrer la pertinence de la mise en marché collective et pour défendre l'intégrité des plans conjoints. Un autre dossier majeur, où les efforts n'ont pas été ménagés. S'il est désolant de voir nos outils contestés de façon récurrente, il est réconfortant de constater que toute cette démarche a eu un effet rassembleur évident au sein de la Fédération. Il nous faut maintenant attendre et veiller à ce que l'intérêt de l'ensemble des producteurs ne soit pas sacrifié pour régler une crise largement exagérée.

**Jean-Pierre Dansereau, ing. f.**

**Directeur général**
de la Fédération

Une année difficile pour les producteurs, qui ont été durement touchés par la crise du secteur forestier. De fortes baisses de prix dans le secteur du sciage et la perte d'importants marchés se sont conjuguées dans plusieurs régions et ont rendu la vie très difficile pour ceux qui ne peuvent attendre de meilleures années. En observant les statistiques de production pour 2006, il faut voir plus loin que la diminution des volumes livrés. Il faut surtout s'intéresser à l'importance de la réduction des revenus des producteurs. Le signal est clair : plusieurs d'entre eux sont sérieusement affectés. L'ampleur de ces difficultés a pris du temps à se manifester, probablement à cause des variations régionales. Mais aujourd'hui, on ne peut plus se tromper. La forêt privée compte des victimes de la crise tout comme la forêt publique. Il faudra trouver des moyens de leur venir en aide.

Si vous prenez le temps de lire ce rapport, vous serez frappés comme moi par le nombre et la diversité des dossiers dans lesquels la Fédération intervient. Notre équipe étant réduite, nous ne pourrions nous atteler à toutes ces tâches sans la précieuse collaboration des administrateurs et du personnel des membres de la Fédération. Je les remercie tous de leur heureuse collaboration, tout comme nos collègues de la Confédération de l'UPA. Mais, surtout, je remercie mes collaborateurs de la Fédération, Lise Roy, Daniel Roy, Marcel Marcheterre et Gérald Vinette. Ce sont des vétérans qui se dévouent sans réserve à leurs tâches. Ils comptent pour beaucoup dans les réussites de la Fédération des producteurs de bois.

# Les **EMPLOYÉS** de la Fédération 2006-2007

**Daniel Roy, ing. f.**

**Directeur adjoint**

**Marcel Marcheterre, ing. f.**

**Directeur**
Service de la mise en marché

**Gérald Vinette, c.m.a**

**Adjoint administratif**
Service de la comptabilité

**Lise Roy**

**Secrétaire de direction**

# ÉVÉNEMENTS
## saillants du secteur forestier québécois

Le secteur forestier a été au cœur de l'actualité au cours de l'année 2006-2007. À noter, entre autres :

- Le règlement dans le dossier du bois d'œuvre résineux exporté aux États-Unis
- La crise dans le secteur forestier qui a entraîné de nombreuses fermetures d'usines
- Le Plan d'urgence du Gouvernement du Québec pour contrer cette crise
- Le rapport du Forestier en chef sur les possibilités annuelles de coupe en forêt publique
- La transaction Domtar-Weyerhaeuser
- La fusion Abitibi-Consolidated-Bowater
- La préparation du Sommet sur l'avenir du secteur forestier
- Le projet de loi 49

Comme vous le constaterez dans le présent rapport, la Fédération a été appelée à prendre position en regard de ces événements.

Les événements saillants pour la forêt privée :

- La rencontre des partenaires de la forêt privée
- Le ralentissement marqué des marchés
- L'étude sur les mécanismes de mise en marché du bois récolté en forêt privée

# La GOUVERNANCE

## L'assemblée générale annuelle de la Fédération

La Fédération a tenu sa 37e assemblée annuelle à Québec, les 1er et 2 juin 2006, sous le thème « **L'action collective face aux changements**. » Cette assemblée a été l'occasion pour six syndicats et association de présenter des démarches d'innovation dans leurs activités ou d'appui aux producteurs dans le développement durable de leur forêt. Les présentations ont porté sur les sujets suivants :

- L'accréditation des propriétaires de boisés en Abitibi-Témiscamingue
- Le projet expérimental en gestion d'inventaire et de transport dans la région de Québec
- Le projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent
- L'accréditation des entrepreneurs forestiers en Estrie
- Le transfert de connaissances en Mauricie
- L'augmentation de l'intérêt pour la formation dans la Beauce

Les délégués ont eu l'occasion de poursuivre leur réflexion et d'échanger sur ces thèmes en atelier de travail.

Lors de la période des résolutions, les quelque 80 délégués ont clairement indiqué qu'ils s'opposaient à toute modification des mécanismes actuels de mise en marché et à toute réduction des pouvoirs des plans conjoints. L'AGA a demandé aux ministres Yvon Vallière et Pierre Corbeil de s'opposer à toute demande de retrait du bois de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et de la supervision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Cette prise de position des délégués s'inscrivait à la suite de la volonté exprimée par le ministre Corbeil, dans le cadre de la rencontre des partenaires, de confier à ses fonctionnaires le mandat d'examiner les mécanismes de mise en marché en forêt privée.

## Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Fédération est composé du président ou du vice-président de chacun des syndicats affiliés. Il s'est réuni à sept reprises au cours de l'année. Les principaux dossiers traités ont été :

- La rencontre des partenaires de la forêt privée
- L'étude sur le mécanisme de mise en marché du bois de la forêt privée
- Le projet de loi 49 modifiant la *Loi sur les forêts*
- La fiscalité foncière
- Le Sommet sur l'avenir du secteur forestier au Québec
- La mise en marché des bois de la forêt privée
- L'affiliation des syndicats
- Le financement de la Fédération
- La relève forestière
- La vision stratégique de la Fédération
- La sylviculture dans les érablières protégées
- La certification forestière
- La Chaire de recherche sur la mise en marché collective
- La valorisation de la profession
- La Commission sur l'avenir de l'agriculture

## Le comité exécutif

Pour l'année 2006-2007 le comité exécutif était composé de :

- M. Pierre-Maurice Gagnon (Saguenay–Lac-St-Jean), président
- M. Berthold Gagné (Gaspésie), 1er vice-président
- M. André Roy (Estrie), 2e vice-président
- M. André Lafrenière (Mauricie), membre
- M. Jean-Maurice Lechasseur (Bas-St-Laurent), membre

Le comité exécutif a tenu huit séances de travail durant l'année.

## Les employés de la Fédération

L'équipe des employés de la Fédération était composée des personnes suivantes pour l'année 2006-2007 :

- M. Jean-Pierre Dansereau, ing.f, directeur général
- M. Daniel Roy, ing.f, directeur-adjoint
- M. Marcel Marcheterre, ing.f, directeur du service de la mise en marché
- M. Gérald Vinette, c.m.a., adjoint administratif
- Mme Lise Roy, secrétaire de direction

De plus, la Fédération a pu compter sur la collaboration de M. Marc-André Côté, ing.f, conseiller forestier sénior au sein de l'UPA.

# La REPRÉSENTATION et l'INFORMATION

Parmi les mandats de la Fédération, ceux d'assurer une représentation adéquate des propriétaires forestiers et de transmettre une information régulière aux syndicats sur différents dossiers concernant la forêt privée occupent une place importante.

Les tâches de représentation sont assumées principalement par le président et le directeur général. La Fédération a participé aux différents groupes de travail suivants :

Au sein de l'UPA :

- Le conseil général
- Le comité d'administration du Fonds de défense professionnelle
- Le comité consultatif de l'immeuble
- La table de travail sur le commerce international
- La table de travail sur l'aménagement du territoire et le développement régional
- La table de travail sur l'énergie
- Le comité vie syndicale et formation
- La table des présidents et secrétaires des fédérations spécialisées

Au sein du MRNF :

- Le comité des partenaires de la forêt privée et ses différents groupes de travail
- La table provinciale sur le marché de la matière ligneuse

Au sein d'autres organisations :

- Le sous-comité technique CSA sur la norme Z-804
- Le comité SFI Québec
- Le comité directeur Québec du FSC
- La Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt
- Le comité de coordination et de contenu du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois

Plusieurs administrateurs ont participé au congrès de l'UPA à titre de délégués. Le président a assisté aux congrès annuels du CIFQ et de l'OIFQ.

Au chapitre de l'information, la Fédération a poursuivi la production de ses différentes publications :

- Quatre numéros de la revue « Forêts de Chez Nous » en collaboration avec la Fédération des producteurs acéricoles et la Terre de Chez Nous. En plus de reportages sur des producteurs forestiers et sur des usines de transformation du bois, les articles relevant de la Fédération ont traité de la qualité du bois de plantation, de l'élagage, de la situation du marché du bois en Gaspésie et des défis forestiers en Suède.
- Vingt numéros de la « Quinzaine. » Cette feuille d'information transmet aux administrateurs et employés des syndicats les dernières informations sur différents dossiers pilotés par la Fédération ainsi que des informations générales touchant le secteur forestier.
- Une revue de presse hebdomadaire sur l'actualité dans le secteur forestier.

Sept communiqués de presse ont également été émis en cours d'année traitant des sujets suivants :

- L'application du principe de la résidualité en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent
- L'adoption du projet de loi 49 modifiant la *Loi sur les forêts*
- La réduction de la possibilité de récoltes forestières sur les terres publiques
- La rencontre des partenaires de la forêt privée
- L'entente sur le bois d'œuvre
- La reconnaissance du programme pancanadien de certification des boisés privés

La Fédération s'est dotée en cours d'année d'un site Internet (www.fpbq.qc.ca). Le site fournit de l'information sur la Fédération, les syndicats, les plans conjoints et la

forêt privée du Québec en général. Il présente aussi les positions de la Fédération prises par le biais de différents documents : éditoriaux, mémoires déposés dans le cadre de consultations, communiqués de presse et autres.

Enfin, la Fédération a été l'hôte de visiteurs forestiers de la France en mission technique au Québec.

# Les GRANDS DOSSIERS de l'année

## La rencontre des partenaires de la forêt privée

Au cours du printemps 2006, la Fédération a participé aux nombreuses rencontres du Comité de suivi du sommet (CSS) en vue de la rencontre des partenaires de la forêt privée. En avril 2006, le conseil d'administration de la Fédération a pris position sur le contenu du rapport préliminaire du CSS. Ce rapport présentait les éléments devant être traités à la rencontre des partenaires. Pour finaliser ses positions en regard des propositions soumises à la rencontre des partenaires, la Fédération a tenu une rencontre avec les représentants des syndicats affiliés le 17 mai 2006.

La rencontre des partenaires a eu lieu les 17 et 18 mai 2006, sous la présidence du ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil. La Fédération des producteurs de bois, le Regroupement des sociétés d'aménagement, le Conseil de l'industrie forestière et la Fédération québécoise des municipalités ont tous été représentés par leur président respectif. Plusieurs sujets ont été abordés : le financement du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, le fonctionnement des agences de mise en valeur de la forêt privée, la réglementation sur la protection du couvert forestier, le suivi des PPMV, le statut de producteur forestier et la fiscalité. Les grandes orientations convenues ont été :

- Le renouvellement pour 5 ans du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées avec un budget annuel de 30 millions $, sous réserve d'approbation par le Conseil du Trésor.
- L'ajout d'un budget annuel additionnel de 5 millions $ dans le cadre de l'intensification de l'aménagement. Ce budget additionnel a été annoncé pour 2 ans avec possibilité de reconduction pour 2 autres années, après évaluation. Cette nouvelle enveloppe devait être répartie sur la base du potentiel pour la réalisation des travaux d'éclaircies commerciales dans les peuplements résineux et pour la réalisation de travaux d'amélioration des feuillus.
- La levée du plafond provincial concernant la contribution de l'industrie et l'augmentation de cette contribution à 1,35 $ /m$^3$ pour la première année et à 1,50 $ /m$^3$ par la suite
- Un élargissement de la perception de la contribution à tous les utilisateurs de bois en provenance de la forêt privée.

La mise en application de ces orientations a été rattachée au dépôt d'un plan d'action par chacune des agences précisant les mesures à être prises pour atteindre un gain d'efficacité de 3 % et pour augmenter du tiers la part de leur budget allouée aux travaux commerciaux d'ici 2009 -2010.

## Les suites de la rencontre des partenaires

Le Comité des partenaires de la forêt privée (CPFP), nouvelle désignation du Comité de suivi du sommet, a procédé au cours de la saison estivale à la mise en place d'un plan d'action pour donner suite aux orientations convenues à l'occasion de la rencontre des partenaires. Sept comités de travail ont été formés pour favoriser la mise en œuvre des décisions sur les sujets suivants :

- La formation des administrateurs des agences
- La contribution sur tous les bois acquis à des fins de transformation ou de commerce et les moyens additionnels dont les agences ont besoin pour percevoir ces contributions
- La fiscalité du revenu des producteurs forestiers
- La réglementation municipale et son influence sur la production forestière
- L'amélioration du plan d'aménagement forestier et son rôle par rapport à la réglementation municipale
- L'impôt foncier
- La relève des producteurs forestiers

En plus de la participation du directeur de la Fédération au CPFP et à des comités de travail, des représentants de syndicats ont été invités à siéger sur certains de ces comités au nom de la Fédération.

La Fédération a participé à une rencontre d'information concernant les plans d'actions à être livrés par les agences. Cette rencontre, regroupant des représentants des agences, s'est tenue le 6 septembre 2006.

Parallèlement aux travaux des différents comités relevant du CPFP, la Fédération a tenu régulièrement des consultations auprès des syndicats. Pour ce faire, la Fédération a mis sur pied des groupes de travail spécifiques. Ceux-ci sont présidés par les membres du comité exécutif.

Fiscalité foncière et du revenu
- *Berthold Gagné, prés.*

Relève
- *Jean-Maurice Lechasseur, prés.*

Certification
- *André Lafrenière, prés.*

Réglementation municipale
- *André Roy, prés.*

Tous les syndicats affiliés peuvent participer à ces divers groupes de travail. Les trois premiers se sont réunis durant l'année.

## L'étude sur les mécanismes de mise en marché du bois de la forêt privée

Lors de la rencontre des partenaires, le ministre Corbeil a décidé de procéder à une étude sur les mécanismes de mise en marché du bois récolté en forêt privée. La Fédération, le Resam et le Conseil de l'industrie forestière ont été invités à déposer un mémoire expliquant la position des organismes sur ce sujet. La Fédération a mis en place un groupe de travail pour définir le contenu de son mémoire.

En plus de son mémoire, la Fédération a aussi déposé ceux produits par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et par l'Office des producteurs de bois du Pontiac. Dans le cadre de cette étude, les membres du comité exécutif de la Fédération ont rencontré des représentants du RESAM et du CIFQ.

M. Jean Gobeil, consultant forestier, a pour sa part remis un rapport factuel décrivant le système actuel de mise en marché en forêt privée conformément à un mandat reçu du ministre.

L'UPA a transmis au ministre des Ressources naturelles et de la faune, M. Pierre Corbeil, une lettre appuyant les représentations faites par la FPBQ. L'UPA a rappelé que les plans conjoints ont permis de rétablir l'équilibre des forces entre acheteurs et producteurs.

La démarche de réalisation de l'étude sur la mise en marché prévoyait le dépôt d'un rapport au ministre Corbeil à la fin du mois de mars 2007. Le déclenchement des élections provinciales a modifié cet échéancier.

## Le Sommet sur l'avenir du secteur forestier au Québec

À la demande de plusieurs groupes du secteur forestier, la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval a pris l'initiative d'organiser un Sommet sur l'avenir du secteur forestier. Ce Sommet vise à identifier une vision commune et des consensus pour renouveler la gestion, la protection et la mise en valeur des milieux forestiers et de leurs ressources.

La forêt privée étant concernée par l'avenir du secteur forestier québécois, le directeur général de la Fédération, M. Jean-Pierre Dansereau, a été invité à agir comme président du comité sectoriel de la forêt privée. Il a organisé trois séances de travail avec des représentants de différentes organisations concernées par le développement de la forêt privée. Ces séances visaient à convenir d'une vision de la place de la forêt privée dans le secteur forestier, des défis à relever et des éléments de solutions à proposer. Ces différents éléments devront être conciliés et intégrés avec les travaux d'une dizaine d'autres comités sectoriels. Initialement, le Sommet devait se tenir au début du mois de mars 2007. Les organisateurs considérant que les participants avaient besoin de plus de temps pour se préparer à discuter de dossiers complexes, il a été reporté à l'automne 2007.

# Les autres DOSSIERS

Les représentants de la Fédération ont été appelés à intervenir sur plusieurs autres dossiers d'intérêt pour les propriétaires forestiers.

## La fiscalité foncière

Compte tenu de la hausse importante de l'évaluation des boisés pour fins de taxation municipale dans certaines régions au cours des dernières années, le conseil d'administration de la Fédération a mis en place un groupe de travail pour analyser en détail la problématique et les pistes de solutions qui pourraient être proposées aux intervenants concernés par ce dossier. Après avoir procédé à une mise à jour des informations sur la taxation des boisés pour l'année 2005, la Fédération a tenu une première rencontre de son groupe de travail le 18 avril 2006. Après analyse de la situation, les participants ont recommandé qu'un représentant de la Fédération participe à la Table de travail sur la fiscalité municipale de l'UPA et que celle-ci s'assure qu'un éventuel taux de taxation distinct pour le secteur agricole puisse s'appliquer aux forêts des propriétaires détenant le statut de producteur forestier. L'UPA s'est assurée que le dossier d'évaluation des boisés soit inscrit à l'ordre du jour du Comité de suivi mandaté par le gouvernement pour assurer un suivi des orientations et décisions convenues en matière de réforme de la taxation foncière des terres agricoles. L'UPA a également convenu d'inviter une personne ressource de la Fédération à sa Table de travail sur la fiscalité foncière lorsque le thème de la forêt privée sera abordé.

À l'occasion de la rencontre des partenaires tenue en mai 2006, il a été convenu que les questions relatives à l'impact de l'impôt foncier sur les activités des producteurs forestiers fassent l'objet d'un rapport du CPFP devant être produit en 2007-2008.

Des travaux de recherche ont été réalisés en cours d'année par M. Marc-André Côté, conseiller forestier sénior au sein de l'UPA. Ces travaux ont porté sur un relevé des mécanismes existants ainsi que des programmes en place dans différentes régions du Canada et ailleurs dans le monde pour contrer l'effet négatif de la fiscalité foncière sur le développement de la forêt. Les résultats de la recherche de M. Côté ont été analysés par le groupe de travail de la Fédération en novembre 2006 et en janvier 2007.

Le rapport du groupe de travail a fait l'objet d'un point de discussion dans le cadre du conseil d'administration de la Fédération le 25 janvier 2007. Il a été convenu qu'il était d'intérêt pour l'ensemble des propriétaires actifs d'avoir une position visionnaire. Tout en s'inspirant des programmes en place à l'extérieur du Québec, le conseil d'administration a souligné l'importance d'en arriver à une solution équitable à court terme pour les propriétaires actuellement confrontés à des comptes de taxes élevées. Une position a été arrêtée pour être déposée aux partenaires travaillant sur ce dossier au sein du CPFP.

En regard du taux varié réclamé également pour le secteur forestier, le conseil d'administration a convenu de documenter la problématique du transfert fiscal dans le secteur des boisés à l'échelle de certaines municipalités. Il a été convenu que la collaboration de syndicats et de l'UPA sera nécessaire pour compléter cet exercice.

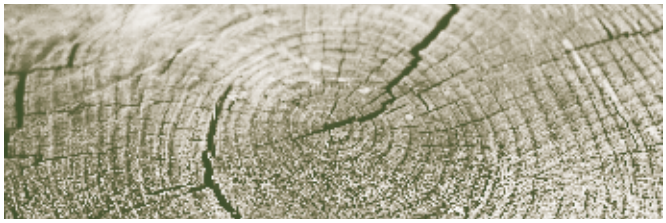

## Le projet de loi 49 modifiant la *Loi sur les forêts*

En pré consultation à l'automne 2006, le ministre des Ressources naturelles et de la faune, M. Pierre Corbeil, informait les intervenants du secteur forestier de son intention d'apporter une série de modifications à la *Loi sur les forêts.* Certaines de ces modifications visaient à permettre une plus grande souplesse dans l'utilisation des bois alloués par le biais des CAAF aux usines de transformation. D'autres changements découlaient de la rencontre des partenaires de la forêt privée et concernent, entre autres, le statut de producteur forestier, les Plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée et les agences.

Après avoir pris connaissance du projet de loi déposé en novembre 2006, le président de la Fédération, M. Pierre-Maurice Gagnon, a transmis au ministre Corbeil les inquiétudes des producteurs sur l'influence très négative que pourraient avoir certains de ces changements sur le principe de la résidualité inscrit à l'article 43 de la *Loi sur les forêts.* Tout en soulignant comprendre le souhait du ministre d'introduire dans la *Loi sur les forêts* plus de souplesse pour permettre aux entreprises de mieux réagir aux conditions de marché, M. Gagnon a signalé qu'on ne pouvait faire abstraction des réalités auxquelles les gestionnaires de plans conjoints doivent faire face sur une base régulière. Plusieurs d'entre eux font face à des réductions de réception dans les usines, tout en constatant que du bois de forêt publique continue à approvisionner ces mêmes usines.

Le président a indiqué qu'il était inacceptable que les modifications suggérées soient inscrites dans la *Loi sur les forêts* si elles n'obligent pas le ministre à s'assurer que le principe de la résidualité de la forêt publique soit respecté lors de l'application des nouvelles dispositions permettant à des usines d'avoir accès à des volumes de bois additionnels en provenance de la forêt publique.

Par la suite, par voie de communiqué, la Fédération et le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) ont dénoncé l'intention du gouvernement de modifier le principe fondamental de la *Loi sur les forêts* pour donner une plus grande marge de manœuvre commerciale aux détenteurs de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF).

Profitant du passage au Congrès général de l'UPA de différents ministres du gouvernement Charest, les représentants de la Fédération leur ont demandé de s'assurer que le gouvernement se dote de moyens d'interventions souples pour assurer le respect du principe de la résidualité dans le cadre des modifications apportées à la Loi. Le Ministre Pierre Corbeil a affirmé que le principe de la résidualité n'était pas remis en question par les modifications proposées.

Le projet de loi 49 a été sanctionné le 13 décembre 2006.

## La fiscalité sur le revenu

***L'étalement sur le revenu***

À la fin mars 2006, le gouvernement du Québec annonçait la mise en place d'un mécanisme de report d'imposition du revenu découlant de la vente de bois provenant d'un boisé privé. Le revenu provenant de la vente de ce bois à un acheteur ayant un établissement au Québec pourra être étalé pour une période n'excédant pas quatre ans. Cette mesure d'étalement du revenu sera accessible aux particuliers ou aux sociétés reconnues comme producteurs forestiers selon le programme d'enregistrement du MRNF. Les sociétés devront être sous contrôle canadien et avoir un capital versé d'au plus 10 millions de dollars pour l'année d'imposition précédente. La mesure s'appliquera pour des revenus réalisés dans une année d'imposition terminée après le 23 mars 2006 et au plus tard le 31 décembre 2009.

En réaction à cette annonce, le président de la Fédération, M. Pierre-Maurice Gagnon invitait le gouvernement fédéral à mettre en application cette mesure fiscale.

## Le transfert intergénération d'un lot boisé

Un projet de règlement modifiant le règlement de l'impôt sur le revenu a été publié dans la Gazette officielle du Canada le 30 septembre 2006. Ce règlement visait à définir le plan d'aménagement requis pour permettre le transfert d'une propriété forestière avec imposition différée entre génération. Le projet de règlement prévoit qu'un plan d'aménagement conforme aux exigences d'un programme provincial pour l'aménagement durable et la conservation des forêts est accepté pour l'application de cette mesure fiscale. Le conseil d'administration de la Fédération a convenu que le projet de règlement était adéquat pour les propriétaires forestiers du Québec. Le règlement a été adopté le 22 février 2007.

## Le comité permanent des finances

Après des consultations auprès de la Fédération, l'UPA a présenté un mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes le 25 octobre 2006 traitant, entre autres, de la nécessité d'adapter le régime fiscal pour supporter le développement de la forêt privée. Le mémoire signalait que le caractère particulier de la production forestière et de son impact sur l'économie des communautés rurales devraient amener les autorités fiscales à reconnaître:

- la notion d'expectative de profit à long terme. À cet égard, le suivi d'un plan d'aménagement forestier par le propriétaire et l'accroissement du capital devraient signifier aux autorités fiscales qu'un revenu est attendu dans une période lointaine, mais déterminée précisément;
- la notion d'étalement du revenu forestier sur plusieurs années. Les revenus sont concentrés sur quelques années d'une longue période de production, notamment lors de la récolte suivant des catastrophes naturelles. Les revenus devraient pouvoir être étalés sur une période de 10 à 20 ans;
- la notion de déduction rapide des coûts d'aménagement forestier des revenus de toutes sources. La règle des pertes agricoles restreintes devrait être éliminée pour les producteurs forestiers engagés dans l'aménagement de leurs boisés;
- la notion d'abri fiscal personnel pour une portion des revenus tirés de la vente de bois qui seront dédiés aux futures dépenses sylvicoles.

## La certification forestière

La Fédération a tenu une rencontre du groupe de travail sur la certification forestière avec les syndicats intéressés le 6 octobre 2006. La rencontre visait à examiner le résultat des travaux d'un sous-comité technique sur l'application de la norme pancanadienne pour la forêt privée et pour convenir des commentaires à présenter sur la norme CSA Z-804.

À la suite de cette réunion interne, le directeur général de la Fédération a participé, à Halifax le 18 octobre 2006, à une réunion de travail du sous-comité technique CSA sur la certification des petites forêts privées. Ce sous-comité s'est penché sur les commentaires recueillis pendant la période de consultation publique sur le projet de norme Z-804 pour les boisés privés. Ces commentaires ont mis en évidence que le projet de norme ne recevait pas l'appui des propriétaires de boisés privés du Canada et avait peu de chance d'être utilisé. Un groupe restreint de rédaction a été chargé de préparer une nouvelle proposition à la lumière des commentaires reçus et des échanges tenus lors de la session de travail du sous-comité technique et de celle du comité technique qui a suivi. Ce comité a proposé un nouveau texte jugé acceptable. Ce nouveau texte devait faire l'objet d'un vote d'adoption par le comité technique CSA, au cours du printemps 2007.

## La sylviculture dans les érablières protégées

En septembre 2006, après consultation des syndicats concernés, la Fédération a transmis une série de commentaires à la CPTAQ sur la nature des coupes de jardinage dans les érablières protégées qui ne devraient pas être assujetties à l'obtention d'une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). De plus, la Fédération a participé à une rencontre avec des représentants de l'Ordre des Ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) également interpellé sur cette question par la CPTAQ.

Une rencontre a également eu lieu avec des représentants de Domtar inc. et de la Fédération acéricole concernant la décision de la CPTAQ relative aux coupes partielles pouvant être pratiquées par la compagnie dans ses érablières protégées par la *Loi sur la protection du territoire agricole.* La compagnie souhaitait des modifications à la décision.

Au début 2007, différentes fédérations régionales et spécialisées de l'UPA dont la Fédération des producteurs de bois, ont décidé de s'opposer à la volonté de Domtar inc. d'obtenir plus de flexibilité pour la réalisation de coupes partielles. La Fédération maintient cependant sa position en faveur de l'allègement des demandes d'autorisation.

## La relève forestière

Avec la collaboration de M. Marc-André Côté de l'UPA, une analyse de la problématique de la relève forestière et un relevé des mesures disponibles pour favoriser l'établissement de la relève dans le secteur agricole ont été réalisés en cours d'année. Se basant sur cette analyse et les travaux effectués par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-St-Laurent sur cette question, le groupe de travail sur la relève de la Fédération a amorcé ses travaux en vue de définir le contenu d'une éventuelle politique favorisant l'établissement de la relève en forêt privée. Dans le cadre de la rencontre des partenaires tenue en mai 2006, il a été convenu que le développement d'une relève chez les producteurs forestiers fasse l'objet d'un rapport du CPFP devant être produit en 2007-2008.

## Le dossier Ultramar

La Fédération a participé aux travaux des comités politiques et techniques de l'UPA concernant la défense des intérêts des producteurs agricoles et forestiers touchés par le projet du pipeline Ultramar. Ce projet touche les territoires de la région de Québec, du Centre-du-Québec et du Sud-Ouest. Les travaux ont porté sur les compensations pour les pertes agricoles et forestières, sur les mesures de mitigation et sur les aspects juridiques du projet. Une entente-cadre a été conclue entre l'UPA et Ultramar en octobre 2006. Des discussions se poursuivent concernant la mise en place d'un Fonds forestier par la compagnie pour compenser, sur le plan environnemental, la perte des superficies boisées causée par le passage du pipeline. Les Fédérations régionales visées par le projet avaient la responsabilité de définir le tracé de moindre impact sur le milieu agricole et forestier dans chacun de leur secteur.

## Et beaucoup d'autres interventions

La Fédération a été appelée à intervenir sur plusieurs autres sujets en cours d'année. En voici quelques-uns :

- Les véhicules hors route
- Le nouveau cadre d'évaluation des plans conjoints
- Le plan d'urgence du gouvernement du Québec pour la relance de l'industrie forestière
- Le transport des marchandises dangereuses
- Le développement de la bioénergie
- La révision des possibilités forestières en forêt publique
- La Commission sur l'avenir de l'agriculture
- Le développement éolien
- Le statut de producteur forestier
- La mise à jour du Manuel de foresterie de l'OIFQ
- La stratégie nationale sur les forêts
- Le projet de forêt modèle.

# Le service de la **MISE EN MARCHÉ**

L'année 2006-2007 a vu un changement important dans les activités du service de la mise en marché de la Fédération. Compte tenu des ressources disponibles et de la volonté des affiliés, le service a cessé de participer aux tables de négociation des contrats de vente de bois entre les syndicats et les différentes usines. Différents niveaux de services ont été offerts en matière de cueillette, de traitement et de circulation de l'information concernant les différents marchés, selon les besoins exprimés par les syndicats.

Le directeur à la mise en marché, Marcel Marcheterre, a continué de participer activement aux travaux de la Table de concertation sur le marché de la matière ligneuse. Lors d'une réunion de cette Table qui s'est tenue le vendredi 9 février 2007, la Fédération a indiqué aux représentants du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et à ceux de l'industrie forestière qu'elle demandait au ministre Pierre Corbeil d'utiliser ses pouvoirs pour réduire le volume que certaines usines seront autorisées à récolter dans les forêts publiques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, compte tenu qu'une situation de surplus de bois prévalait sur ces territoires pour certains marchés.

La Fédération a assuré l'organisation d'une rencontre provinciale sur la mise en marché qui a eu lieu le 18 janvier 2007. Le contexte actuel de l'industrie forestière a été présenté aux participants par M. Michel Vincent, du Conseil de l'industrie forestière du Québec. Des portraits de situations régionales, à la suite de fermetures d'usines, ont été faits par des représentants des syndicats de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie et du Saguenay–Lac-St-Jean. Le développement de la filière énergétique à partir de la biomasse forestière a aussi fait l'objet d'une présentation. Une synthèse des préoccupations transmises par les syndicats en regard de l'évolution de la mise en marché a été présentée. Cette synthèse a servi de toile de fond à une période de travail en atelier pour cerner les actions à entreprendre en regard des préoccupations formulées.

Une journée technique avec les responsables de la mise en marché du bois au sein des syndicats a eu lieu le 8 février 2007.

Le directeur de la mise en marché a également participé à des rencontres avec les syndicats concernés par la mise en marché de l'If du Canada. Une de ces rencontres a permis, entre autres, de présenter les résultats d'une

étude sur les perspectives de développement du marché pour cet arbuste. Cette étude a été financée par le CEDAQ et les syndicats concernés par cette production. Le service de la mise en marché a également procédé à la compilation pour l'ensemble du Québec des statistiques 2006 de mise en marché du bois en provenance de la forêt privée.

# Les statistiques provinciales de la **MISE EN MARCHÉ**

Entre janvier et décembre 2006, les quatorze plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché 6 millions de mètres cubes solides de bois destinés aux usines de pâtes et papiers, de sciage et déroulage, de panneaux et autres utilisations. Le volume global livré en 2006 représente une baisse de 4,6 % par rapport à l'année 2005. Rappelons que le volume global livré en 2005 correspondait à celui livré en 2004.

Les livraisons aux usines de sciage et déroulage ont baissé en 2006 à 3,6 millions de mètres cubes. Cinquante-neuf pour cent du bois livré en provenance de la forêt privée approvisionne ce secteur d'activité. Les livraisons 2006 aux usines de pâtes et papiers ont représenté 1,4 million de mètres cubes, soit 24 % des livraisons globales issues de la forêt privée.

Au niveau des panneaux et autres utilisations, le volume mis en marché a atteint un million de mètres cubes, soit 17 % de l'ensemble des livraisons.

Globalement, les livraisons des essences résineuses ont baissé de 3,4 % en 2006 alors que les livraisons de feuillus ont baissé de 6,4 %.

**RAPPORT D'ENSEMBLE DES BOIS MIS EN MARCHÉ EN 2006 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, TOUTES ESSENCES** (mètres cubes solides) [1]

| SYNDICATS ET OFFICES | PÂTES ET PAPIERS | SCIAGE ET DÉROULAGE | PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS | TOTAL | % DE LA MISE EN MARCHÉ |
|---|---|---|---|---|---|
| Abitibi–Témiscamingue | 0 | 134 000 | 252 600 | **386 600** | 6,5 % |
| Bas-Saint-Laurent | 124 100 | 753 200 | 29 700 | **907 000** | 15,2 % |
| Beauce | 219 800 | 423 500 | 0 | **643 300** | 10,8 % |
| Centre-du-Québec | 54 200 | 87 200 | 6 400 | **147 800** | 2,4 % |
| Côte-du-Sud | 81 800 | 241 500 | 0 | **323 300** | 5,4 % |
| Estrie | 297 200 | 596 700 | 0 | **893 900** | 15,0 % |
| Gaspésie | 57 200 | 164 000 | 22 200 | **243 400** | 4,1 % |
| Gatineau | 12 300 | 76 100 | 123 500 | **211 900** | 3,5 % |
| Labelle | 38 800 | 91 800 | 107 600 | **238 200** | 4,0 % |
| Mauricie | 45 800 | 67 900 | 87 400 | **201 100** | 3,4 % |
| Pontiac | 92 300 | 82 300 | 50 000 | **224 600** | 3,8 % |
| Québec | 254 000 | 369 000 | 100 800 | **723 800** | 12,1 % |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 0 | 233 700 | 128 600 | **362 300** | 6,1 % |
| Sud-Ouest | 151 000 | 228 400 | 86 100 | **465 500** | 7,8 % |
| **TOTAL** | **1 428 500** | **3 549 300** | **994 900** | **5 972 700** | **100,0 %** |
| % p/r volume total livré | 23,9 % | 59,4 % | 16,7 % | **100,0 %** | |

[1] *Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.*

**VALEUR TOTALE DES LIVRAISONS 2006* PAR TYPE D'UTILISATION, TOUTES ESSENCES** (en dollars)

| | À L'USINE | AU PRODUCTEUR |
|---|---|---|
| Pâtes et papiers | 80 823 305 | 58 303 638 |
| Sciage et déroulage | 219 610 368 | 184 665 906 |
| Panneaux et autres utilisations | 47 737 438 | 34 104 443 |
| **Toutes utilisations** | **348 171 111** | **277 073 987** |

** estimé*

*Note : Pour fins d'uniformisation, toutes les données ont été converties en mètre cube solide pour les trois segments de marché : pâtes et papiers, sciage et déroulage, et panneaux et autres utilisations. Dans plusieurs cas, les facteurs de conversion peuvent varier. Les résultats doivent donc être interprétés avec discernement et nous vous invitons à référer aux données originales des syndicats et offices pour plus de précision.*

**RAPPORT D'ENSEMBLE DES DONNÉES POUR LE BOIS DE SCIAGE ET DÉROULAGE EN 2006**
**RÉSINEUX ET FEUILLUS** (mètres cubes solides) [1]

| SYNDICATS ET OFFICES | RÉSINEUX | | FEUILLUS | | TOTAL | | % RÉSINEUX / % FEUILLUS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Volume livré | % de la mise en marché | Volume livré | % de la mise en marché | Volume livré | % de la mise en marché | Volume livré | % de la mise en marché |
| Abitibi–Témiscamingue | 119 500 | 4,2 % | 14 500 | 2,0 % | **134 000** | **3,8 %** | 89,2 % | 10,8 % |
| Bas-Saint-Laurent | 481 800 | 17,0 % | 271 400 | 38,3 % | **753 200** | **21,2 %** | 64,0 % | 36,0 % |
| Beauce | 387 000 | 13,6 % | 36 500 | 5,1 % | **423 500** | **11,9 %** | 91,4 % | 8,6 % |
| Centre-du-Québec | 81 900 | 2,9 % | 5 300 | 0,7 % | **87 200** | **2,5 %** | 93,9 % | 6,1 % |
| Côte-du-Sud | 164 600 | 5,8 % | 76 900 | 10,8 % | **241 500** | **6,8 %** | 68,2 % | 31,8 % |
| Estrie | 494 500 | 17,4 % | 102 200 | 14,4 % | **596 700** | **16,8 %** | 82,9 % | 17,1 % |
| Gaspésie | 136 200 | 4,8 % | 27 800 | 3,9 % | **164 000** | **4,6 %** | 83,0 % | 17,0 % |
| Gatineau | 65 700 | 2,3 % | 10 400 | 1,5 % | **76 100** | **2,1 %** | 86,3 % | 13,7 % |
| Labelle | 66 300 | 2,3 % | 25 500 | 3,6 % | **91 800** | **2,6 %** | 72,2 % | 27,8 % |
| Mauricie | 61 600 | 2,2 % | 6 300 | 0,9 % | **67 900** | **2,0 %** | 90,7 % | 9,3 % |
| Pontiac | 75 200 | 2,6 % | 7 100 | 1,1 % | **82 300** | **2,3 %** | 91,4 % | 8,6 % |
| Québec | 313 100 | 11,0 % | 55 900 | 7,9 % | **369 000** | **10,4 %** | 84,9 % | 15,1 % |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 228 700 | 8,1 % | 5 000 | 0,7 % | **233 700** | **6,6 %** | 97,9 % | 2,1% |
| Sud-Ouest | 163 800 | 5,8 % | 64 600 | 9,1 % | **228 400** | **6,4 %** | 71,7 % | 28,3 % |
| **TOTAL** | **2 839 900** | **100,0 %** | **709 400** | **100,0 %** | **3 549 300** | **100,0 %** | **80,0 %** | **20,0 %** |

[1] *Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.*

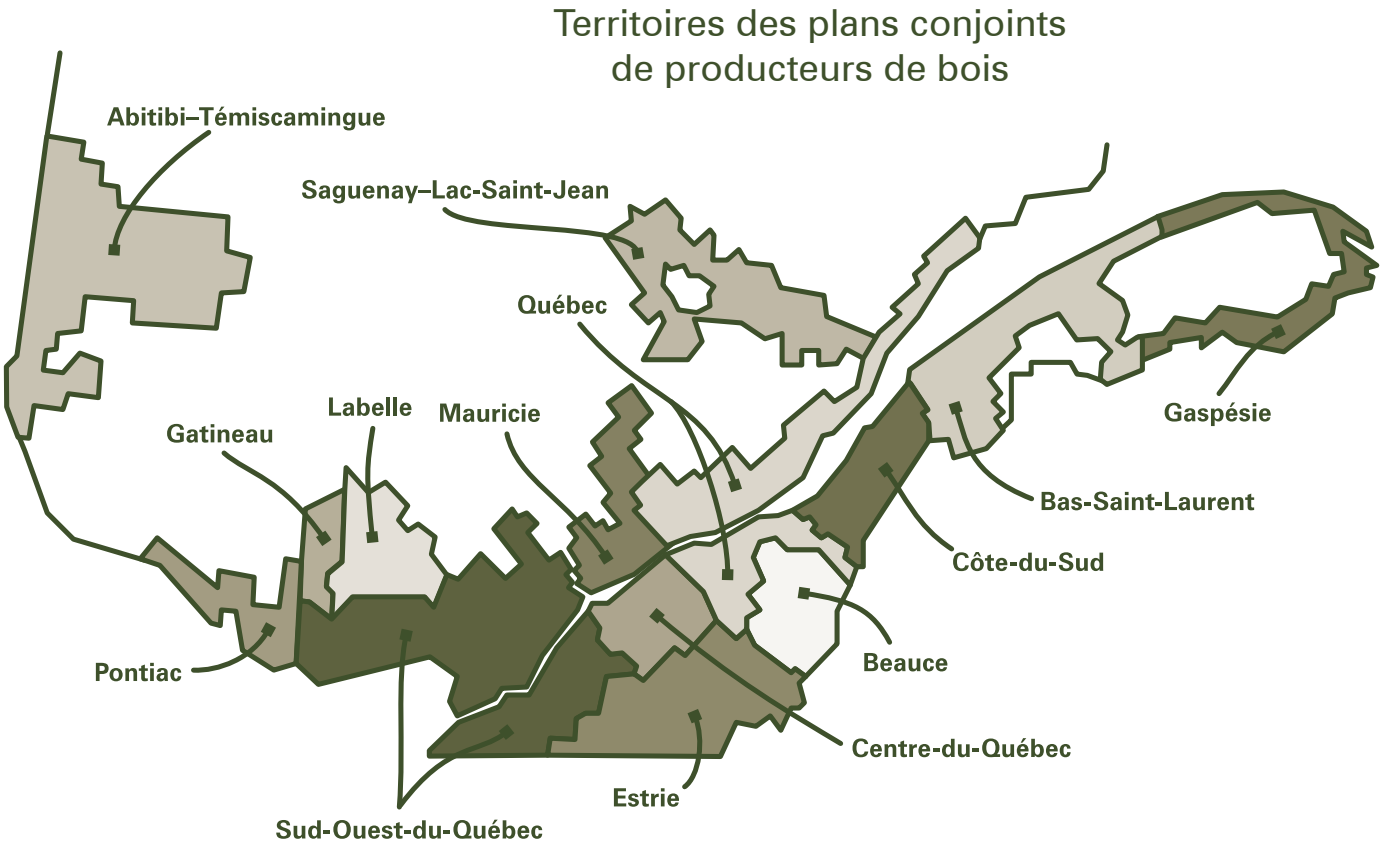

**ÉVOLUTION DES VOLUMES LIVRÉS AUX USINES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, TOUTES ESSENCES, POUR L'ENSEMBLE DES PLANS CONJOINTS DE PRODUCTEURS DE BOIS**
(mètres cubes solides)

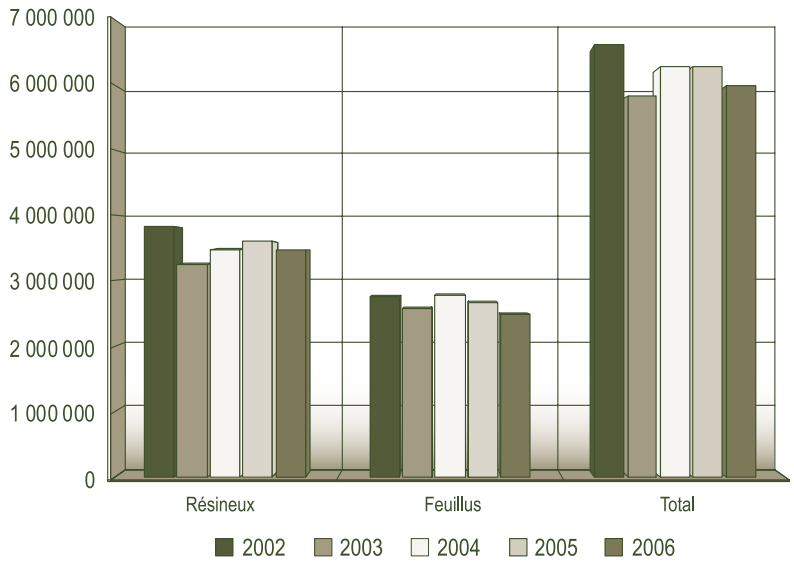


**RAPPORT D'ENSEMBLE DES DONNÉES POUR LE BOIS À PÂTE EN 2006**
**RÉSINEUX ET FEUILLUS** (mètres cubes solides) [1]

| SYNDICATS ET OFFICES | RÉSINEUX | | FEUILLUS | | TOTAL | | % RÉSINEUX / % FEUILLUS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | volume livré | % de la mise en marché | volume livré | % de la mise en marché | volume livré | % de la mise en marché | volume livré | % de la mise en marché |
| Abitibi–Témiscamingue | 0 | 0,0 % | 0 | 0,0 % | **0** | **0,0 %** | 0,0 % | 0,0 % |
| Bas-Saint-Laurent | 16 700 | 2,9 % | 107 400 | 12,6 % | **124 100** | **8,7 %** | 13,5 % | 86,5 % |
| Beauce | 171 800 | 30,0 % | 48 000 | 5,6 % | **219 800** | **15,4 %** | 78,2 % | 21,8 % |
| Centre-du-Québec | 35 300 | 6,2 % | 18 900 | 2,2 % | **54 200** | **3,8 %** | 65,1 % | 34,9 % |
| Côte-du-Sud | 25 400 | 4,4 % | 56 400 | 6,6 % | **81 800** | **5,7 %** | 31,1 % | 68,9 % |
| Estrie | 89 700 | 15,6 % | 207 500 | 24,2 % | **297 200** | **20,8 %** | 30,2 % | 69,8 % |
| Gaspésie | 0 | 0,0 % | 57 200 | 6,7 % | **57 200** | **4,0 %** | 0,0 % | 100,0 % |
| Gatineau | 2 300 | 0,4 % | 10 000 | 1,2 % | **12 300** | **0,9 %** | 18,7 % | 81,3 % |
| Labelle | 1 400 | 0,2 % | 37 400 | 4,4 % | **38 800** | **2,7 %** | 3,6 % | 96,4 % |
| Mauricie | 34 900 | 6,1 % | 10 900 | 1,3 % | **45 800** | **3,2 %** | 76,2 % | 23,8 % |
| Pontiac | 4 400 | 0,8 % | 87 900 | 10,3 % | **92 300** | **6,5 %** | 4,8 % | 95,2 % |
| Québec | 160 200 | 28,6 % | 93 800 | 11,0 % | **254 000** | **17,8 %** | 63,1 % | 36,9 % |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 0 | 0,0 % | 0 | 0,0 % | **0** | **0,0 %** | 0,0 % | 0,0 % |
| Sud-Ouest | 31 100 | 5,4 % | 119 900 | 14,1 % | **151 000** | **10,6 %** | 20,6 % | 79,4 % |
| **TOTAL** | **573 200** | **100,0 %** | **855 300** | **100,0 %** | **1 428 500** | **100,0 %** | **40,1 %** | **59,9 %** |

[1] *Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.*

**ÉVOLUTION DES VOLUMES TOTAUX LIVRÉS PAR LES PLANS CONJOINTS DE PRODUCTEURS DE BOIS**
(mètres cubes solides)

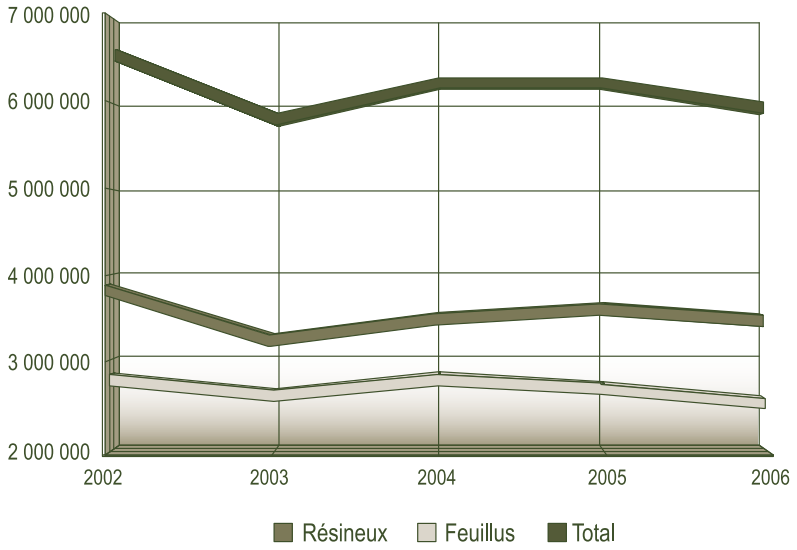


**RAPPORT D'ENSEMBLE DES DONNÉES POUR LE BOIS DE PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS EN 2006**
**RÉSINEUX ET FEUILLUS** (mètres cubes solides) [1]

| SYNDICATS ET OFFICES | RÉSINEUX | | FEUILLUS | | TOTAL | | % RÉSINEUX / % FEUILLUS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Volume livré | % de la mise en marché | Volume livré | % de la mise en marché | Volume livré | % de la mise en marché | Volume livré | % de la mise en marché |
| Abitibi-Témiscamingue | 0 | 0,0 % | 252 600 | 27,2 % | **252 600** | **25,4 %** | 0,0% | 100,0 % |
| Bas-Saint-Laurent | 2 300 | 3,5 % | 27 400 | 3,0 % | **29 700** | **3,0 %** | 7,7 % | 92,3 % |
| Beauce | 0 | 0,0 % | 0 | 0,0 % | **0** | **0,0 %** | 0,0 % | 0,0 % |
| Centre-du-Québec | 2 300 | 3,5 % | 4 100 | 0,4 % | **6 400** | **0,6 %** | 35,9 % | 64,1 % |
| Côte-du-Sud | 0 | 0,0 % | 0 | 0,0 % | **0** | **0,0 %** | 0,0 % | 0,0 % |
| Estrie | 0 | 0,0 % | 0 | 0,0 % | **0** | **0,0 %** | 0,0 % | 0,0 % |
| Gaspésie | 3 600 | 5,5 % | 18 600 | 2,1 % | **22 200** | **2,3%** | 16,2 % | 83,8 % |
| Gatineau | 6 300 | 9,6 % | 117 200 | 12,6 % | **123 500** | **12,4%** | 5,1 % | 94,9 % |
| Labelle | 8 300 | 12,6 % | 99 300 | 10,7 % | **107 600** | **10,8%** | 7,7 % | 92,3 % |
| Mauricie | 3 800 | 5,8 % | 83 600 | 9,0 % | **87 400** | **8,8 %** | 4,3 % | 95,7 % |
| Pontiac | 16 200 | 24,7 % | 33 800 | 3,6 % | **50 000** | **5,0 %** | 32,4 % | 67,6 % |
| Québec | 2 900 | 4,4 % | 97 900 | 10,5 % | **100 800** | **10,1 %** | 2,9 % | 97,1 % |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 5 600 | 8,5 % | 123 000 | 13,2 % | **128 600** | **12,9 %** | 4,4 % | 95,6 % |
| Sud-Ouest | 14 400 | 21,9 % | 71 700 | 7,7 % | **86 100** | **8,7 %** | 16,7 % | 83,3 % |
| **TOTAL** | **65 700** | **100,0 %** | **929 200** | **100,0 %** | **994 900** | **100,0 %** | **6,6 %** | **93,4 %** |

[1] *Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision*

# La Fédération **CANADIENNE** des propriétaires de boisés (FCPB)

La Fédération canadienne a continué de promouvoir auprès d'élus du gouvernement fédéral ses propositions pour une réforme cohérente du régime fiscal au bénéfice des producteurs forestiers.

Du côté de la certification forestière, la Fédération a été associée au processus de consultation du comité technique CSA sur le développement de la norme pour la petite forêt privée. Cette norme devrait être disponible cet automne.

Des représentants de la FCPB ont participé à la rencontre annuelle de l'Alliance internationale de la foresterie familiale qui s'est tenue en Finlande et qui a traité, entre autres, de la bioénergie.

En collaboration avec le réseau canadien des Forêts modèles, une série d'ateliers a été organisée sur le thème de la rémunération des propriétaires pour les fonctions environnementales de leurs boisés. Une proposition de projets pilotes a été également élaborée en regard de cette question. Des représentations se poursuivent auprès du Fédéral pour que la production d'énergie à partir de la matière ligneuse soit incluse dans les programmes incitatifs mis de l'avant par ce niveau de gouvernement.

# Cheminement des **RÉSOLUTIONS** adoptées à l'AGA 2006

## TAXATION FONCIÈRE DES BOISÉS

**L'assemblée générale annuelle 2006 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :**

### À l'UPA :

- de s'assurer que le taux particulier de taxation puisse s'appliquer à l'ensemble des boisés enregistrés au statut de producteur forestier.

### Au MRNF :

- d'apporter les modifications jugées nécessaires au Programme de remboursement des taxes foncières pour le rendre plus efficace, notamment en indexant les taux des travaux reconnus de l'annexe 1 sur le règlement.

### Aux municipalités :

- d'utiliser le mode de tarification pour financer les services de police plutôt que d'inclure cette activité dans le taux de taxation générale.

## CHEMINEMENT

**La Fédération s'est assurée que la taxation foncière des boisés fasse partie des discussions du Comité de suivi qui réunit l'UPA, le gouvernement du Québec et le monde municipal. Ce comité de suivi a été mis en place à la suite de l'entente sur la taxation foncière convenue pour le secteur agricole. Le dossier de la taxation des boisés a été discuté à 2 reprises par le comité. Il a été constaté que des informations devaient être colligées pour pouvoir poursuivre les travaux.**

**La Fédération et l'UPA ont produit un document faisant état de la situation. Ce document comporte aussi un relevé des programmes appliqués dans d'autres pays et d'autres provinces pour réduire le fardeau fiscal foncier des propriétaires forestiers.**

**La Fédération a créé un groupe de travail interne qui a étudié ce document et a ciblé des propositions à présenter au Comité de suivi et au groupe de travail relevant du comité des partenaires de la forêt privée. Le comité a aussi convenu que des analyses plus poussées de la situation devaient être réalisées pour certaines régions où le problème de la taxation foncière semble plus aigu.**

**Un groupe de travail relevant du comité des partenaires de la forêt privée a été formé pour donner suite à une décision prise lors de la Rencontre des partenaires de la forêt privée de mai 2006. Il devrait débuter ces travaux au printemps 2007.**

# CONSOLIDATION DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE AU QUÉBEC

**L'assemblée générale annuelle 2006 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :**

### Au ministre des Ressources naturelles et de la Faune :

- de s'assurer, tout au long du processus actuel et à venir de consolidation de l'industrie forestière, que les intérêts de la forêt privée du Québec et de ses propriétaires soient protégés.
- de s'assurer de l'application du principe de la résidualité du bois de la forêt publique par rapport à d'autres sources d'approvisionnement, dont le bois issu de la forêt privée;
- de ne pas accepter de transferts de CAAF liés aux consolidations à venir si les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas atteintes.

### Au ministre des Finances du Québec :

- de s'assurer que la Société générale de financement n'accompagnera et n'appuiera financièrement l'industrie forestière dans sa consolidation qu'à la condition expresse que le marché du bois de la forêt privée ne soit pas déséquilibré par cet appui financier.

### À la Fédération des producteurs de bois du Québec :

- d'effectuer un suivi prioritaire très serré de ce dossier pour protéger les intérêts des propriétaires de boisés de l'ensemble du Québec.

## CHEMINEMENT

**Dans le cadre du projet de loi 49, la Fédération est intervenue avec vigueur et persistance auprès du gouvernement pour le sensibiliser à l'importance d'assurer le respect du principe de la résidualité des bois de la forêt publique. On se rappellera que le projet de loi 49 procure à l'industrie une plus grande marge de manœuvre dans le transfert entre les usines du bois récolté en forêt publique. Dans ses interventions, la Fédération a notamment émis un communiqué avec le Resam. Les premiers dirigeants de la Fédération ont aussi profité du passage au congrès de l'UPA de différents ministres du gouvernement Charest pour les sensibiliser sur ce dossier et leur demander de s'assurer que le gouvernement se dote de moyens d'interventions souples pour assurer le respect du principe de la résidualité dans le cadre des modifications apportées à la Loi.**

**En février 2007, la Fédération des producteurs de bois du Québec est intervenue auprès du Ministre Pierre Corbeil pour qu'il utilise les pouvoirs que lui confère la Loi sur les forêts et diminue la récolte autorisée de résineux dans les forêts publiques de la Gaspésie et le bois feuillus de trituration en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent. Cette demande s'appuyait sur des analyses démontrant que du bois de forêt privée était disponible et ne trouvait pas d'acheteur dans ces territoires.**

# DROITS DE PASSAGE POUR LES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR)

**L'assemblée générale annuelle 2006 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :**

### Au gouvernement du Québec :

- d'inscrire dans la loi que l'aménagement des réseaux de sentiers de véhicules hors route sur les terres privées est fondé sur des droits de passage volontaires et que, dans ce contexte, le recours à l'expropriation soit prohibé;
- qu'un fonds soit créé pour indemniser les producteurs subissant des dommages ou des inconvénients causés par les VHR.

### À l'UPA :

- de procéder rapidement à la révision de sa politique de compensation lors du passage d'infrastructures publiques ou privées sur les propriétés forestières; d'y inclure un principe de redevances permettant aux propriétaires forestiers une participation aux retombées économiques de ces projets.

## CHEMINEMENT

**Le cabinet de la ministre déléguée aux Transports a indiqué à la Fédération, en septembre 2006, que la Loi sur les VHR est explicite à l'effet que les droits de passage pour l'aménagement de sentiers sont accordés sur une base volontaire par les propriétaires fonciers. L'autorisation expresse du propriétaire est nécessaire pour aménager un sentier et le droit de passage est un privilège. La ministre annonçait également la mise en place de tables régionales de concertation et de tables de travail sur le tracé des sentiers dans chacune des régions.**

**À la suite de la diffusion du mandat confié aux CRÉ pour établir les réseaux interrégionaux de VHR, l'UPA a écrit à la ministre déléguée aux Transports pour lui réitérer son opposition à toute notion de permanence des sentiers sur les terres agricoles et forestières. En ce qui a trait aux tables régionales de concertation, l'UPA a demandé de prévoir une présence équilibrée entre les représentants des milieux agricoles et forestiers et les autres intervenants, puisqu'une part importante de ces activités se déroule sur des propriétés privées. Enfin, l'UPA a souhaité la convocation d'une première rencontre du Comité consultatif provincial dans les meilleurs délais, afin de mettre à l'ordre du jour les compensations à accorder aux propriétaires pour les contraintes et les dommages qu'ils subissent. Un rappel a également été effectué auprès de la ministre pour s'assurer que les représentants de la forêt privée aux tables de travail soient désignés par les syndicats de producteurs de bois.**

**Dans le contexte où de fortes pressions sont exercées pour mettre en place des réseaux permanents, il a été jugé que le versement de redevances pouvait être considéré comme une reconnaissance d'un statut permanent des pistes. En conséquence, et pour assurer la cohérence avec les positions défendues par l'UPA, le conseil d'administration de la Fédération a convenu de mettre de côté la demande relative aux redevances.**

# ENTENTE-CADRE AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'ÉOLIENNES EN FORÊT PRIVÉE

**L'assemblée générale annuelle 2006 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :**

### À la Fédération des producteurs de bois du Québec et à l'Union des producteurs agricoles :

- de faire une analyse des dommages et des pertes occasionnés aux forêts privées et aux propriétaires par l'installation d'éoliennes et des infrastructures s'y rattachant;
- de statuer sur des compensations et des redevances adéquates;
- de négocier avec Hydro-Québec une nouvelle entente-cadre intégrant ces compensations et ces redevances;
- de diffuser cette entente-cadre auprès des affiliés de la Fédération.

### À Hydro-Québec :

- de négocier avec la Fédération des producteurs de bois du Québec et avec l'Union des producteurs agricoles une nouvelle entente-cadre pour y intégrer les compensations et les redevances propres à l'installation d'éoliennes en milieu forestier.

## CHEMINEMENT

**La Fédération a transmis à l'UPA des éléments additionnels pertinents au milieu forestier et qui devraient être inclus à un cadre de référence révisé avec Hydro-Québec. l'UPA a mandaté sa Table sur les dossiers énergétiques pour qu'elle développe un nouveau cadre méthodologique sur les principes balisant les relations entre les promoteurs énergétiques et le monde agricole et forestier. À cette fin, une étude financée par le Conseil pour le développement de l'agriculture (CEDAQ), est en voie de réalisation pour approfondir les volets juridiques, de mitigation et de compensation. Ces travaux incluent la notion de redevance.**

# FINANCEMENT DES PROJETS BIOÉNERGIES

**L'assemblée générale annuelle 2006 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :**

### Aux gouvernements du Québec et du Canada :

- d'encourager financièrement et de façon prioritaire les projets novateurs reliés à la bioénergie qui auront comme effet direct une récupération plus intensive des tiges et/ou de la biomasse forestière.

## CHEMINEMENT

**En réaction à cette résolution le ministre des Ressources Naturelles du Canada, M. Gary Lunn, signalait que le Canada dispose du potentiel pour devenir un chef de file mondial dans la production de la bioénergie à partir de la biomasse et des déchets forestiers et agricoles. Le ministre indiquait que cette question est abordée à l'occasion des réunions fédérales-provinciales notamment pour discuter des mesures que les deux niveaux de gouvernements peuvent prendre pour appuyer des démonstrations en bioénergie.**

**En cours d'année, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 345 M $ pour stimuler l'industrie canadienne des biocarburants. Pour sa part, le ministre Corbeil a accordé une aide financière de 20 000 $ au Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB). Cette aide financière permettra la réalisation d'une étude stratégique pour établir le potentiel des bio produits et des bio procédés industriels au Québec.**

**Avec la collaboration du CEDAQ, différents projets bioénergétiques sont en cours de réalisation.**

**Lors de la journée provinciale sur la mise en marché organisée par la Fédération des producteurs de bois du Québec en janvier 2007, une présentation sur le dossier de la filière énergie-bois a été faite.**

# BIOMASSE DE L'IF DU CANADA

**L'assemblée générale annuelle 2006 de la Fédération des producteurs de bois du Québec demande :**

### Au ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- de procéder, de concert avec les responsables régionaux des plans conjoints de producteurs de bois concernés, à une analyse de la pertinence d'assurer la commercialisation de la biomasse de l'If du Canada en provenance de la forêt du domaine public par l'entremise des plans conjoints de producteurs de bois.

## CHEMINEMENT

**Cette résolution a été transmise au MRNF qui a manifesté un intérêt à explorer cette avenue. Aucune rencontre de travail n'a cependant été tenue.**

# DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ DES PLANS CONJOINTS DE PRODUCTEURS DE BOIS

**L'assemblée générale annuelle 2006 de la Fédération des producteurs de bois du Québec affirme :**

- qu'elle s'oppose à toute modification des mécanismes actuels de mise en marché et à toute réduction des pouvoirs des plans conjoints;

**demande :**

### Aux ministres Yvon Vallière et Pierre Corbeil :

- de s'opposer à toute demande de retrait du bois de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles alimentaires et de la pêche et de la supervision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

**demande :**

### Au ministre Pierre Corbeil :

- s'il persiste dans sa volonté de procéder à un examen des mécanismes de mise en marché, de procéder parallèlement à des examens en profondeur des mécanismes du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et des mécanismes d'allocation des droits de coupe et de fixation des redevances pour le bois des forêts publiques;

**demande :**

### À L'UPA :

- son appui inconditionnel et sa collaboration dans la défense de l'intégrité des plans conjoints de producteurs de bois.

## CHEMINEMENT

**De nombreuses représentations politiques ont été effectuées par la Fédération et l'UPA en lien avec ce dossier, notamment auprès des ministres Corbeil et Vallières. La Fédération a développé un mémoire illustrant le rôle et l'importance des plans conjoints et réagissant aux plaintes formulées par le RESAM. Ce mémoire a été déposé au ministre Corbeil en décembre 2006. L'UPA a transmis au ministre une lettre d'appui ferme aux positions de la FPBQ.**

# Organisations administrant un PLAN CONJOINT de producteurs de bois

**S.P.B. ABITIBI–TÉMISCAMINGUE**

172, avenue du Lac
Rouyn (Québec) J9X 4N7
Gérald Beaupré, prés.
Mario Cousineau, sec.
Tél. : 819-762-0835
Fax : 819-762-0831
spbat@spbat.qc.ca

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT**

284, rue Potvin
Rimouski (Québec)
G5L 7P5
Jean-Maurice Lechasseur, prés.
Jean Tremblay, sec.
Tél. : 418-723-2424
Fax : 418-722-3552
spfbsl@upa.qc.ca
jeantremblay@upa.qc.ca

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE**

3500, 6e avenue Ouest
St-Georges Est, Beauce
(Québec) G5Y 3Y9
Marc-Yvon Poulin, prés.
Raymond Racine, sec.
Tél. : 418-228-5110
Fax : 418-228-5800
apbb@globetrotter.net

**S.P.B. CENTRE-DU-QUÉBEC**

1940, rue des Pins
Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Gaston Roy, prés.
Ghislain Leblond, sec.
Tél. : 819-293-5838
Fax : 819-293-6698
gleblond@upa.qc.ca

**S.P.B. CÔTE-DU-SUD***

1120, 6e avenue
Bureau 400
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
Eddy Morin, prés.
Georges Fortier, sec.
Tél. : 418-856-4639
Fax : 418-856-2775
spbcs@globetrotter.net

**S.P.B. ESTRIE**

4300, Boul. Bourque
Sherbrooke (Québec)
J1N 2A6
André Roy, prés.
Raymond Thibeault, sec.
Tél. : 819-346-8905
Fax : 819-346-8909
rthibeault@upa.qc.ca

**S.P.B. GASPÉSIE**

172, boul. Perron Est
New-Richmond
(Québec) G0C 2B0
Berthold Gagné, prés.
Jean-Pierre Rivière, sec.
Tél. : 418-392-7724
Fax : 418-392-4862
jpriviere@upa.qc.ca

**O.P.B. GATINEAU***

276, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec)
J9E 2A6
Raymond Johnson, prés.
Mario Couture, sec.
Tél. : 819-449-6649
Fax : 819-449-7082
opb.gat@bellnet.ca

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DE LABELLE**

725, rue Vaudreuil
Mont-Laurier (Québec)
J9L 2B8
Lucien Gratton, prés.
Mario Lanthier, sec.
Tél. : 819-623-2228
Fax : 819-623-3430
mario.lanthier@spfl.net

**S.P.B. MAURICIE**

5582, boul. des Hêtres
Shawinigan (Québec)
G9N 4W1
André Lafrenière, prés.
Ghislain Leblond, sec.
Tél. : 819-539-8368
Fax : 819-539-8820
ghislain.leblond@spbm.qc.ca

**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC***

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 555, Longueuil
(Québec) J4H 4E7
Clément Ricard, prés.
Armand Plourde, sec.
Tél. : 450-679-0530
Fax : 450-679-4300
spbrm@upa.qc.ca

**O.P.B. PONTIAC**

10, Centre, CP 929
Shawville (Québec) J0X 2Y0
Douglas Gauthier, prés.
Nicolas Brodeur, sec.
Tél. : 819-647-2448
Fax : 819-647-5987
nbrodeurropbp@lino.com

**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

5185, rue Rideau
Québec (Québec)
G2E 5S2
Martin J. Côté, prés.
Martin Chouinard, sec.
Tél. : 418-872-0770
Fax : 418-872-7099
spfrq@upa.qc.ca

**S.P.B. SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
Pierre-Maurice Gagnon, prés.
Jean-Louis Vigneault, sec.
Tél. : 418-542-5666
Fax : 418-542-4046
syndicat.bois@spbsaglac.qc.ca

**FPBQ**

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 565, Longueuil
(Québec) J4H 4E7
Pierre-Maurice Gagnon, prés.
Jean-Pierre Dansereau, sec.
Tél. : 450-679-0430
Fax : 450-679-4300
bois@upa.qc.ca

** Syndicat sans lien avec la FPBQ en 2006*
*S.P.B. : Syndicat des producteurs de bois*
*O.P.B. : Office des producteurs de bois*

**Publié par :**
*La Fédération des producteurs de bois du Québec*
*555, boul. Roland-Therrien, bureau 565*
*Longueuil (Québec) J4H 4E7*

**Coordination :**
*FPBQ*

**Conception graphique et mise en page :**
*Francine Larivée, Direction vie syndicale,*
*Union des producteurs agricoles*

**Impression :**
*Imprimerie Héon & Nadeau Itée*
*Victoriaville (Québec)*